

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 7 février 2023, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 1 février 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LIVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, PÉDRINI Lélío, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe, WYNNE Pierre, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOUVART Guy, CANLERS Guy, CARINCOTTE Annie-Claude, CLAIRET Dany, DERICQUEBOURG Daniel, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Joséphine, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERLIQUE Martine, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, BRAEM Christel, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Karine, FLAJOLET André, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, FURGEROT Jean-Marc, LHOMME Régis, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, FACON Dorothee, NOREL Francis, PAJOT Ludovic, PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, TRACHE Bruno, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMANT Isabelle

PROCURATIONS :

IDZIAK Ludovic donne procuration à CARINCOTTE Annie-Claude, CHRETIEN Bruno donne procuration à GIBSON Pierre-Emmanuel, EDOUARD Eric donne procuration à LEFEBVRE Nadine, MEYFROIDT Sylvie donne procuration à OGIEZ Gérard, BERROYER Béatrice donne procuration à CORDONNIER Francis, BOULART Annie donne procuration à BERTOUX Maryse, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, FONTAINE Joëlle donne procuration à LEGRAND Jean-Michel, LEVEUGLE Emmanuelle donne procuration à VERDOUCQ Gaëtan, MERLIN Régine donne procuration à DASSONVAL Michel, MILLE Robert donne procuration à MAESELE Fabrice, NEVEU Jean donne procuration à LECLERCQ Odile, PERRIN Patrick donne procuration à BARRÉ Bertrand, RUS Ludivine donne procuration à DE CARRION Alain, TASSEZ Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DELECOURT Dominique, BEUGIN Élodie, BRAND Hervé, CASTELL Jean-François, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, FLAHAUT Jacques, HANNEBICQ Franck, HEUGUE Éric, HOCQ René, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LECOMTE Maurice, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, OPIGEZ Dorothée, TAILLY Gilles, TOURSELDERUELLE Karine, TOURTOY Patrick

Madame FACON Dorothée est élue Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
7 février 2023

ADMINISTRATION GENERALE ET MOYENS GENERAUX

ADHESION AU CEREMA ET PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Le CEREMA, établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport.

Doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche, le Cerema est l'opérateur public expert en ingénierie de l'aménagement du territoire et de la transition écologique. Il éclaire les choix des élus et leur propose un accompagnement complet, du diagnostic à la mise en œuvre : conseil amont, outils d'observation, appui méthodologique, construction de solutions opérationnelles, expérimentation, AMO, formations, élaboration de référentiels, capitalisation et diffusion de données et de ressources... Le Cerema intervient en complément des ressources locales et en articulation avec les ingénieries publiques et privées.

Les métiers du Cerema s'organisent autour de 6 domaines d'action complémentaires visant à accompagner les acteurs territoriaux dans la réalisation de leurs projets :

- Expertise et ingénierie territoriale
- Bâtiment
- Mobilités
- Infrastructures de transport
- Environnement et risques
- Mer et littoral.

Le Cerema s'ouvre aux collectivités territoriales. Celles-ci peuvent dorénavant adhérer à l'établissement et mobiliser plus facilement son expertise et son potentiel d'innovation.

Suite aux avis favorables des Commissions « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 25 janvier 2023, « Cycle de l'Eau » et « Cohésion Sociale » du 26 janvier 2023, il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver l'adhésion au CEREMA à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 4 ans correspondant à la durée du mandat du Conseil d'administration ;
- d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer l'ensemble des documents nécessaires à la formalisation de cette adhésion ;

- d'autoriser le paiement de la cotisation d'un montant de 2 000 €/an avec un abattement de 50 % au titre de l'année 2023. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE l'adhésion au CEREMA à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 4 ans correspondant à la durée du mandat du Conseil d'administration.

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer l'ensemble des documents nécessaires à la formalisation de cette adhésion.

AUTORISE le paiement de la cotisation d'un montant de 2 000 €/an avec un abattement de 50 % au titre de l'année 2023.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 17 FEV. 2023

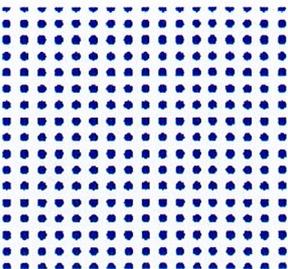
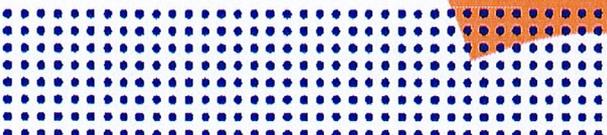
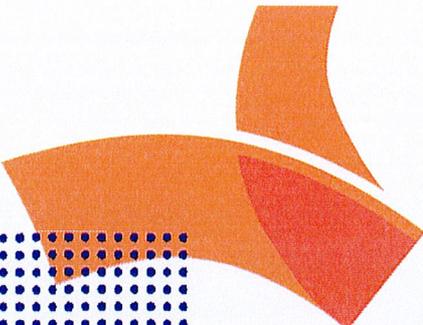
Et de la publication le : 17 FEV. 2023
Le Président,



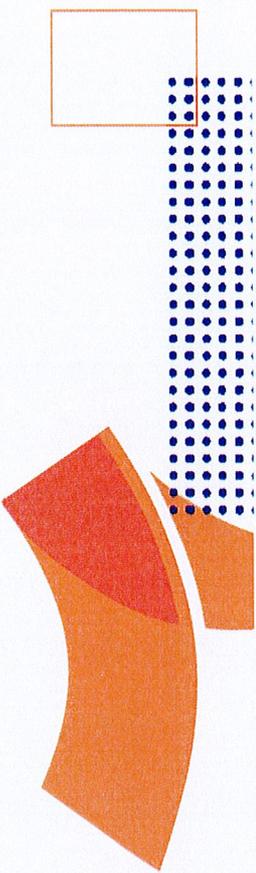
GACQUERRE Olivier



GACQUERRE Olivier



**ADAPTATION AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE**



COLLECTIVITÉS,
faites vôtre
L'EXPERTISE
du **Cerema**





Les transitions auxquelles nous sommes confrontés sont autant de défis qui pourront être gagnés par la mobilisation de tous les territoires. Pour réussir, nous avons besoin, nous élus locaux, d'être accompagnés par un partenaire fiable, de haut niveau d'expertise, qui comprend nos problématiques et nos enjeux. Je sais pouvoir faire confiance aux équipes du Cerema pour nous aider à relever ces défis. »



MARIE-CLAUDE JARROT

PRÉSIDENTE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CEREMA
MAIRE DE MONTCEAU-LES-MINES

LES COLLECTIVITÉS, ACTEURS CLÉS DES TRANSITIONS TERRITORIALES

Vous êtes élu local, DGS, directeur technique, expert... au sein d'une Région, d'un Département, d'un EPCI, d'une commune...

Votre enjeu ? Préparer l'avenir de votre territoire en améliorant et en sécurisant le cadre de vie de ses habitants, en l'adaptant au changement climatique ? Mobilités décarbonées, renaturation des villes, sobriété foncière, reconquête des friches, prévention et gestion des risques naturels et des crises, surveillance et entretien des ponts et des routes, planification écologique territoriale, restauration de la qualité de l'air, prise en compte des risques littoraux... performances énergétiques des bâtiments... sont au cœur des solutions que vous avez mis ou envisagez de mettre en place ?

DEVENEZ ACTEUR DE L'EXPERTISE TERRITORIALE !

Vous souhaitez vous impliquer dans la vie de l'établissement et pouvoir accéder rapidement et facilement à son expertise et à son potentiel d'innovation ?



Désormais, une nouvelle possibilité s'offre à vous : l'adhésion au Cerema

EN 2021,
NOUS ÉTIONS
À VOS CÔTÉS

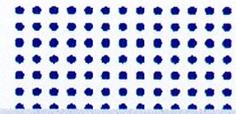
420
collectivités
accompagnées

21
nouveaux
partenariats

parmi lesquels l'Assemblée des Départements de France, Intercommunalités de France, Villes de France, l'Association des maires ruraux de France, l'Association nationale des élus du littoral, l'Association des ingénieurs territoriaux de France...

↘ *Le Cerema vous apporte des solutions concrètes et adaptées à votre territoire*





LE CEREMA, EXPERT PUBLIC DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche, le Cerema intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique.

Ses six domaines de compétences ainsi que l'ensemble des connaissances qu'il produit et capitalise sont tous au service d'un même objectif: accompagner les territoires dans leurs transitions.

Le Cerema intervient pour le compte des collectivités sur des missions en ingénierie de deuxième niveau (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertises, méthodologie...) en complément des ressources locales (agences techniques départementales, agences d'urbanisme, CAUE, établissements publics fonciers, etc.) et en articulation avec les ingénieries privées.

CONFORTER L'EXPERTISE PUBLIQUE ET RENFORCER LA CULTURE DE L'INGÉNIERIE TERRITORIALE

« L'évolution de la gouvernance et du mode de contractualisation avec le Cerema est une démarche inédite en France. Elle fait du Cerema un établissement d'un nouveau genre qui va permettre aux collectivités d'exercer un contrôle et de prendre activement part à la vie et aux activités du Cerema. Je suis convaincu qu'à vos côtés, et aux côtés de l'Etat, nous pouvons relancer une culture de l'ingénierie dans nos territoires. »



PASCAL BERTHAUD

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CEREMA

3 RAISONS D'ADHÉRER AU CEREMA

1

S'IMPLIQUER ET CONTRIBUER À RENFORCER L'EXPERTISE PUBLIQUE TERRITORIALE

2

BÉNÉFICIER D'UN ACCÈS SIMPLIFIÉ À L'EXPERTISE DU CEREMA

3

REJOINDRE UNE COMMUNAUTÉ D'ÉLUS ET D'EXPERTS ET DISPOSER DE PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

LE CEREMA, PREMIER ÉTABLISSEMENT PUBLIC À LA FOIS NATIONAL ET LOCAL

Pour plus d'efficacité, un accompagnement renforcé et un accès facilité pour les collectivités

Le Cerema évolue et devient un établissement public partagé entre l'État et les collectivités territoriales et leurs groupements.

Rendue possible par loi 3Ds du 21 février 2022, cette ouverture s'inscrit logiquement dans l'évolution de l'établissement dont l'activité recouvre des compétences aujourd'hui largement décentralisées

Désormais, une nouvelle voie s'ouvre aux collectivités et leurs groupements qui souhaitent faire appel au Cerema et à son expertise: **l'adhésion.**





DÉCOUVREZ LES AVANTAGES DE L'ADHÉSION

1

DES COLLECTIVITÉS IMPLIQUÉES, DES SOLUTIONS TOUJOURS PLUS ADAPTÉES

Parties prenantes de la gouvernance du Cerema, les collectivités et groupements adhérents pèseront sur ses orientations stratégiques et leurs déclinaisons opérationnelles.

En adhérant, vous contribuerez à définir une expertise et un programme de recherche appliquée au plus près de vos enjeux en matière d'environnement, d'infrastructures et de transports, de prévention des risques, de sécurité routière et maritime, d'urbanisme, de construction et d'habitat, de climat et de transition énergétique.

Vous participerez, directement ou par l'intermédiaire de vos représentants au conseil d'administration, au conseil stratégique, aux comités d'orientation régionaux (COR) et aux conférences techniques territoriales (CTT)

Vous contribuerez au développement d'une culture de l'ingénierie publique territoriale partagée entre l'État et les collectivités au service des territoires et de leurs transitions.



**Précommandez le
dossier d'adhésion**



2

UN ACCÈS FACILITÉ À L'EXPERTISE DU CEREMA

Dans le cadre de la quasi-régie conjointe, les procédures et les démarches des collectivités adhérentes seront allégées

La quasi-régie conjointe autorise les collectivités adhérentes à attribuer des marchés publics au Cerema, par simple voie conventionnelle, sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence fixées par le code de la commande publique.



UNE RELATION PRIVILÉGIÉE AVEC LE CEREMA ET SES ÉQUIPES

Le Cerema proposera aux collectivités adhérentes un socle partenarial avec une offre de services et une animation spécifiques

Partenaires privilégiés du Cerema, en adhérant vous accédez à un réseau d'experts prêt à vous accompagner sur des thématiques complexes ou innovantes.

Vous serez assurés, pour un premier niveau de conseil, d'une information prioritaire, aurez accès aux dernières règles de l'art, aux expériences innovantes et aux avancées de la recherche, participerez au développement d'outils, de partenariats et à la co-construction d'études et actions collectives.

Vous bénéficierez de relations renforcées avec les équipes du Cerema, ancrées au plan territorial, et rejoindrez, aux côtés d'élus confrontés aux mêmes enjeux, une communauté d'expertise et de services en pointe sur les grands enjeux de transition et d'adaptation des collectivités: outils, formations, retours d'expérience...

L'ADHÉSION :

- valable pour 4 années (durée du mandat des membres élus du conseil d'administration).
- communes et intercommunalités: cotisation dont le montant est fonction du nombre d'habitants et plafonné.
- Départements et Régions: forfaitaire (barème établi par une délibération du conseil d'administration).

COMMENT ADHÉRER ? :

Votre collectivité devra :

- délibérer pour approuver la convention d'engagement avec le Cerema
- formaliser son adhésion par un bulletin qui sera disponible en ligne ou sur simple demande
- s'acquitter annuellement de sa cotisation.

OUVERTURE AUX COLLECTIVITÉS: LES DATES CLÉS

- 17 juin 2022 -

Publication du décret n° 2022-897 du 16 juin 2022 au Journal officiel

- Juillet 2022 -

Campagne d'information auprès des collectivités et associations d'élus et de techniciens

- 6 octobre 2022 -

Vote du conseil d'administration sur les modalités et lancement de la campagne d'adhésion

- Début 2023 -

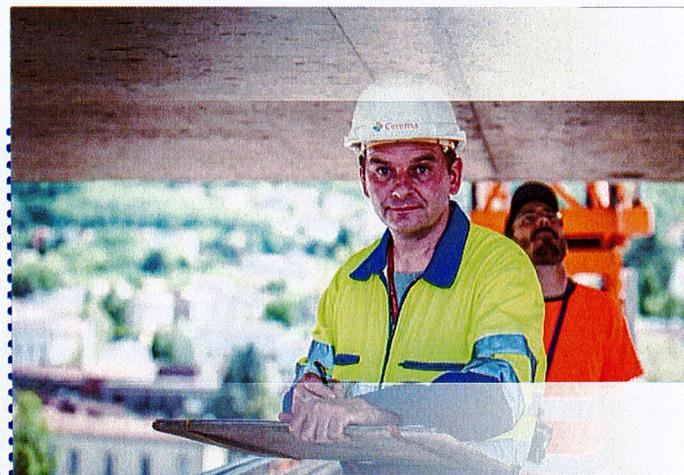
Etablissement de la liste des adhérents, répartition par collège et lancement du processus électoral

- Premier trimestre 2023 -

Désignation des représentants des membres du Cerema, dont les collectivités adhérentes, au conseil d'administration et au conseil stratégique puis installation des nouvelles instances.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

Consultez la FAQ sur notre site internet.



COMMENT MOBILISER L'EXPERTISE DU CEREMA EN DEHORS DE L'ADHÉSION ?

Les collectivités qui ne souhaiteraient pas adhérer auront toujours la possibilité d'avoir recours au Cerema selon les modalités suivantes :

- Appel d'offre dans le cadre des règles de la commande publique
- Partenariat public-public de recherche et d'innovation
- Convention de partenariat
- Marché de gré à gré



RÉGIONS, DÉPARTEMENTS, INTERCOMMUNALITÉS, COMMUNES: NOS EXPERTISES

MOBILITÉS

- appui à une politique de mobilités décarbonées
- solutions intermodales
- études de mise en œuvre de ZFE
- modélisation et planification des déplacements
- aménagement de pistes cyclables, d'itinéraires de marche en ville,
- solutions de mobilités du dernier km

ROUTES ET INFRASTRUCTURES

- diagnostic et gestion innovante du patrimoine routier et des ouvrages d'art
- évaluation, conception, entretien, aménagement et exploitation des infrastructures routières
- viabilité hivernale
- analyse de vulnérabilité et stratégie d'adaptation pour des infrastructures résilientes
- prévention et gestion des risques de sécurité routière

PORTS, VOIES DOUCES ET LIAISONS MARITIMES

- accompagnement des gestionnaires des infrastructures maritimes et portuaires
- intégration de l'adaptation au changement climatique dans les projets
- gestion de la qualité de l'eau et des déchets des ports de plaisance

AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

- appui à la planification écologique territoriale et territorialisation du SRADDET, SRCAE, CRTE
- appui à la mise en place d'une politique de sobriété foncière
- élaboration de projets de territoire
- aménagement numérique des territoires
- méthodologie pour une approche globale santé environnement

NOS SOLUTIONS

CEREMADOC, DES RESSOURCES EN ACCÈS LIBRE UTILES AUX COLLECTIVITÉS

Rapports d'étude, avis techniques, articles, plus de 3 000 guides, fiches et référentiels... mais aussi « Les Essentiels », une collection destinée aux élus locaux

 <https://doc.cerema.fr/>

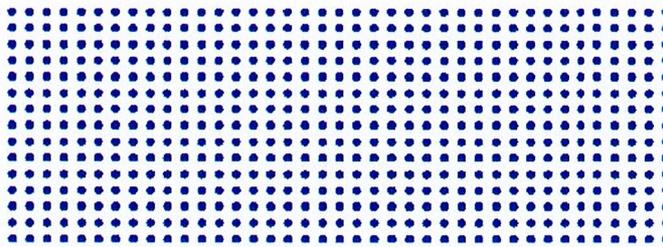
DES FORMATIONS CERTIFIÉES POUR LES ÉLUS

Le Cerema propose des formations certifiées Qualiopi sur des problématiques à fort enjeu pour les collectivités : environnement, infrastructure, climat, énergie...

Le Cerema a obtenu en 2021 l'agrément pour la formation des élus locaux délivré par le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

 www.cerema.fr/fr/activites/services/formation





BÂTIMENTS ET VILLE DURABLES

- performance énergétique des bâtiments
- assistance et conseil pour la qualité de l'air intérieur
- Nature en ville, renaturation des sols
- programme Cube S pour les lycées, collèges et écoles
- appui à l'intégration de l'économie circulaire dans les projets de construction et d'aménagement.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PATRIMOINE NATUREL

- appui à l'étude et aux travaux d'aménagement des sentiers littoraux
- études et préconisations en matière de réduction des nuisances sonores
- appui à la mise en œuvre de la Gemapi
- gestion des eaux pluviales
- solutions de mobilités du dernier km

RISQUES ET VULNÉRABILITÉS

- expertise dans le cadre des risques terrestres et hydrauliques (inondations, submersion)
- planification et plans d'action face aux risques
- gestion intégrée des effets du recul du trait de côte
- accompagnement à la résilience des territoires

ÉNERGIES RENOUVELABLES, STRATÉGIE CLIMAT

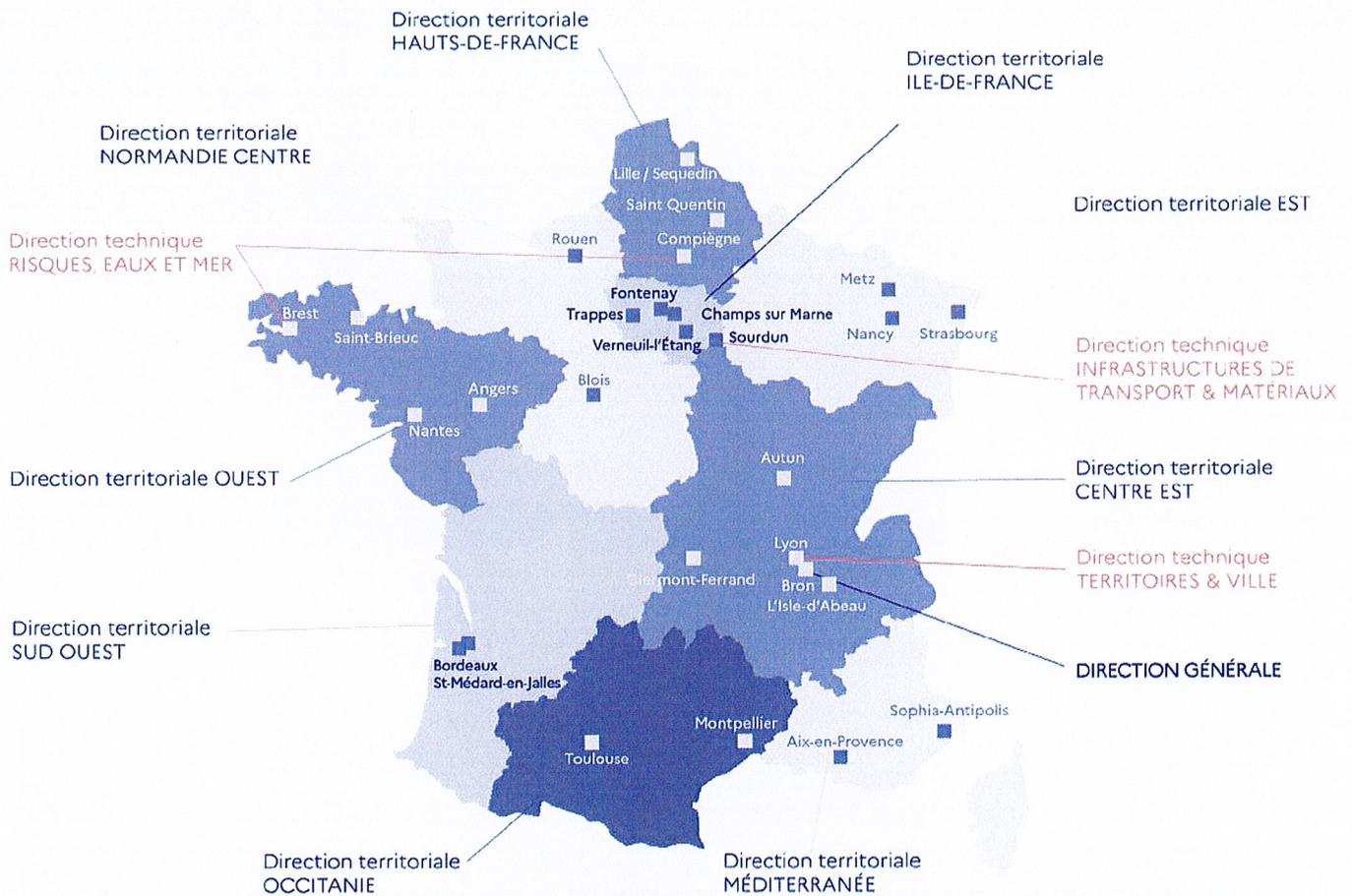
- accompagnement à la planification énergétique territoriale
 - mesures et conseils pour la qualité de l'air extérieur
 - accompagnement vers la sobriété énergétique
 - micro-climatologie urbaine
 - diagnostics et appui à la gestion durable du parc d'éclairage urbain
- 

EXPERTISES TERRITOIRES, PREMIER RÉSEAU COLLABORATIF AU SERVICE DES EXPERTS DES TERRITOIRES

Expertises. Territoires constitue une communauté professionnelle en réseau basée sur les échanges, le partage de savoirs, d'expériences et la connexion entre expertises.

Expertises. Territoires propose :

- un espace de travail collaboratif pour des communautés d'enjeux thématiques ou géographiques
- un centre de ressources personnalisé
- un réseau social d'experts





LA RÉUNION - MAYOTTE

Délégation
OUTRE-MER



GUADELOUPE - MARTINIQUE - GUYANE

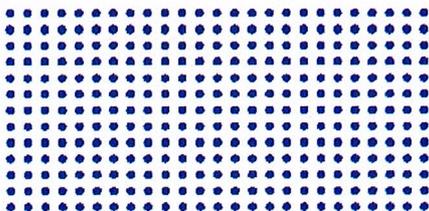
Ancré au cœur des territoires, le Cerema apporte des réponses adaptées aux enjeux spécifiques auxquels sont confrontés les territoires dans leur diversité.

PRÊT À VOUS LANCER ?

Nous pouvons vous accompagner pour faciliter vos premiers pas dans votre démarche d'adhésion.

N'hésitez pas à nous contacter : collectivites@cerema.fr 

PRÉCOMMANDEZ LE DOSSIER D'ADHÉSION



www.cerema.fr

 @CeremaCom

 @Cerema

Le Cerema, l'expert public de l'adaptation au
changement climatique au service des territoires

Collectivités, accélérez vos transitions territoriales, adhérez au Cerema !

Rejoignez le premier
établissement public
partagé entre l'État
et les collectivités
territoriales



Notre ADN commun : les territoires

Les collectivités et leurs groupements, acteurs clés des transitions territoriales

Plus que jamais, les collectivités territoriales sont amenées à penser et concevoir des aménagements et des politiques publiques à la hauteur des enjeux climatiques.

Mobilisées au quotidien, elles préparent l'avenir de leur territoire, améliorent et sécurisent le cadre de vie de leurs habitants.

Face à l'accélération du dérèglement climatique, les collectivités ont besoin de solutions concrètes, adaptées et innovantes.

Renaturation des villes, sobriété foncière, prévention et gestion des risques naturels, restauration de la qualité de l'air, planification écologique territoriale, rénovation énergétique des bâtiments, reconquête des friches, transformation des mobilités... autant de sujets sur lesquels le Cerema apporte une expertise fiable.

Nos solutions pour répondre à vos besoins

Travaillant à toutes les échelles territoriales, le Cerema propose un grand nombre d'offres de services destinées à l'ensemble des collectivités et groupements de collectivités : stratégie de transition écologique, définition et mise en place de politiques foncières durables, maîtrise des consommations énergétiques dans le bâtiment, mobilités décarbonées, conception et optimisation des routes et infrastructures, nature en ville, Gemapi, mise en œuvre de ZFE, prévention et réduction des vulnérabilités aux risques naturels terrestres, gestion intégrée du littoral...

Le Cerema, l'expert public au service des transitions territoriales

Doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche, le Cerema est l'opérateur public expert en ingénierie de l'aménagement du territoire et de la transition écologique.

Il éclaire les choix des élus et leur propose un accompagnement complet, du diagnostic à la mise en œuvre : conseil amont, outils d'observation, appui méthodologique, construction de solutions opérationnelles, expérimentation, AMO, formations, élaboration de référentiels, capitalisation et diffusion de données et de ressources...

Le Cerema intervient en complément des ressources locales et en articulation avec les ingénieries publiques et privées.

Cette expertise est désormais plus facilement accessible aux collectivités qui adhèrent au Cerema !

Adhérez au Cerema et construisons ensemble l'avenir de nos territoires

Rejoignez-nous pour

- Faire partie des collectivités territoriales qui s'engagent pour le changement climatique
- Participer à nos côtés à la construction du premier établissement public national et local
- Recréer avec nous une culture commune de l'ingénierie territoriale

Bénéficiez d'avantages inédits

Simplifiez vos démarches

- une mobilisation du Cerema sans appel d'offres par simple voie conventionnelle
- un référent unique au sein de nos équipes
- un traitement prioritaire de l'examen de vos demandes de prestations

Bénéficiez d'offres réservées

- un abattement de 5% sur le montant des prestations du Cerema
- une écoute spécifique et transversale ainsi qu'un premier niveau de conseil
- un accès au Club Adhérents de la plateforme collaborative Expertises Territoires
- des séances de sensibilisation élus-techniciens

Renforcez l'expertise territoriale

- une majorité qualifiée au sein des instances décisionnelles et un poids réel sur les orientations stratégiques
- une participation active à la programmation pour des solutions adaptées à vos besoins
- un contrôle sur l'établissement et l'exécution de ses programmes d'activité

MONTANT DE LA COTISATION *

* barème de cotisations

Catégories de collectivités	Montant de la cotisation en année pleine	Montant de la cotisation au titre de l'année 2023
Commune et groupement de 10 000 habitants et moins	500 €	Abattement de 50% sur le montant issu du barème applicable en année pleine
Commune et groupement de 10 001 à 39 999 habitants	0,05 € par habitant	
Commune et groupement de plus de 40 000 habitants	2 000 €	
Département	2 500 €	1 250 €
Région	5 000 €	2 500 €

Accélérons ensemble la transition écologique de nos territoires !

PRÊTS À ADHÉRER ?

Remplissez en ligne le formulaire
d'adhésion disponible sur le site
internet du Cerema, via le flashcode
ou sur demande et retournez-le
à collectivites@cerema.fr



Consultez le guide
de présentation des
principales réponses du
Cerema aux besoins des
collectivités territoriales.



cerema.fr

 @Cerema

 @Ceremacom